Dépôt :

Yves Cruchten (LSAP)

Luxembourg, le 29 October 2025

Débat sur le pal. européenne et étrangère



## Motion

La Chambre des Député-e-s,

## Considérant

- Considérant la situation humanitaire dramatique dans la bande de Gaza, où plus de 67.000 personnes, dont environ 20.000 enfants, ont été tués, des milliers sont blessés, et au moins 17.000 enfants sont non-accompagnés ou ont été séparés de leurs parents ;
- Considérant les rapports des Nations unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations humanitaires internationales faisant état d'un effondrement quasi total du système de santé, du manque d'eau potable, de nourriture, d'électricité et de médicaments essentiels :
- Soulignant la responsabilité collective de la communauté internationale et des États membres de l'Union européenne à agir conformément aux principes humanitaires universels, en particulier à protéger les enfants et les civils en temps de guerre ;
- Rappelant la longue tradition humanitaire du Luxembourg ainsi que son engagement constant en faveur du droit international humanitaire, de la protection des droits de l'enfant et du soutien aux populations vulnérables ;
- Constatant que de nombreux pays européens, dont la France, l'Espagne et l'Italie, ont déjà évacué des enfants palestiniens blessés de Gaza afin de leur fournir des traitements médicaux urgents et spécialisés;

## Invite le Gouvernement à

- Évacuer aussi rapidement que possible un nombre significatif d'enfants grièvement blessés de Gaza vers le Luxembourg, afin de leur garantir des soins médicaux urgents ;
- Intensifier les efforts diplomatiques au sein de l'Union européenne pour qu'une action humanitaire coordonnée et durable soit mise en œuvre à Gaza, incluant la reconstruction des infrastructures médicales et la protection du personnel soignant;
- Poursuivre le soutien financier du Luxembourg à l'UNRWA, à l'UNICEF et aux ONG médicales opérant en Palestine ;

- Souligner que la protection des enfants et des civils constitue une obligation légale et morale découlant du droit international humanitaire, et que le Luxembourg doit continuer à faire entendre une voix forte et humaine au sein de la communauté internationale.

Uves CRUCHTEN

Sau Tanson

2